

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 2 JUILLET 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12\_02072024

**N° 12 : ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL – MODIFICATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**  
**Rapporteur : Madame Anita DANGIN**

Dans le cadre de son partenariat avec UNICEF France et son titre Ville amie des enfants 2020-2026, la municipalité a souhaité dans le cadre de ses engagements, offrir aux enfants scolarisés en élémentaire (6 à 12 ans), un accueil de loisirs complémentaire. La création de cet accueil de loisirs municipal a été approuvée par délibération en date 11 mars 2021.

Pour rappel, cet Accueil Collectif de Mineurs a notamment pour objectif :

- d'enrichir et de diversifier l'offre d'activités grâce à l'intervention de structures municipales ou associatives artistiques, culturelles, de clubs de sports. Il s'agit de tisser des liens avec les structures municipales ou associatives présentes sur le territoire (complexe sportif, associations, conservatoire de musique, médiathèque...).
- de développer des activités intergénérationnelles : des rencontres avec des personnes âgées et les associations pourront être organisées,
- de faire connaître aux enfants le territoire où ils grandissent
- de les faire participer à la vie de leur commune et à ses temps forts et de dynamiser la vie locale pour favoriser et faciliter l'émergence de projets communs.

Cet accueil est situé dans les locaux périscolaires de l'école élémentaire Maurice Véchin. Il est ouvert pendant les vacances (sauf jours fériés) et les mercredis.

La réglementation impose de revoir le projet pédagogique et éducatif des ACM tous les 3 ans, il convient donc de réapprouver un nouveau projet pédagogique et éducatif. Les grands principes pédagogiques et les orientations de l'ACM n'ont pas été modifiés depuis 2021. Cependant, certaines modifications au regard de l'organisation sont intervenues et notamment :

- Elargissement de la tranche d'âge accueillie : nous sommes passés d'une tranche d'âge de 6 à 12 ans à une tranche d'âge de 3 à 13 ans.
- Accueil durant les vacances de Noël qui n'était pas prévu au départ
- Suppression de l'obligation de réservation à la semaine pour les vacances scolaires et passage à une obligation de réservation de 3 jours minimum

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, jeunesse et affaires scolaires du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Chèvre, M. Ingelaere pouvoir à Mme Chèvre)

- **APPROUVE** le projet pédagogique et éducatif tel que joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux modifications des projets éducatif et pédagogique de l'ACM lorsqu'elles n'entraînent pas une modification substantielle du mode de fonctionnement établi de l'accueil de loisirs municipal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



...Simone...DEVAUX..., secrétaire de séance

*Simone Devaux*